

DEPARTEMENT DE LA DROME

=====

COMMUNE DE LES PILLES

=====

ARRETE MUNICIPAL N° 02 - 2021

Du 05 janvier 2021

Arrêté de police de la circulation

Le Maire de Les Pilles,

Vu les pouvoirs de police des maires en matière de circulation routière,

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifiée,

Vu la demande présentée par l'entreprise Constructel Rhone-Durance située 1 rue Jean-Baptiste Coroet – ZA de Morlon, 26 800 Portes Les Valence.

Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers et riverains de la voie concernée, ainsi que celle des agents de l'administration et de l'entreprise chargés de l'exécution des travaux, et de réduire autant que possible les entraves à la circulation provoqués par des travaux,

Considérant que pour effectuer les travaux « **d'intervention sur 700 m dans le nouveau génie civil crée pour câble de 36FO L1041 + 2BDO dans chambre K3C et Tronçon H7062432** » pour le compte d'Orange, la circulation et le stationnement seront réglementés à hauteur de la route nationale, 26110 Condorcet.

ARRETE

Article 1er : La circulation et le stationnement seront réglementés comme suit à partir du lundi 11 janvier 2021 durant 21 jours calendaires, sur la route nationale sur la commune de Les Pilles.

Article 2 : La vitesse de circulation sera limitée à 30 km/h.

Article 3 : Un empiètement sur chaussée sera effectué. La largeur de la voie sera maintenue sur 3 mètres.

Article 4 : Il sera interdit de stationner et de dépasser pour les véhicules légers et les poids lourds sur la chaussée concernée.

Article 5 : La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués sous la responsabilité de l'entreprise Constructel Rhone-Durance.

Article 6 : Monsieur le Maire est chargé, de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Copie sera adressé à :

Brigade de gendarmerie de Rémuzat.

Monsieur le Responsable du Centre Technique Départemental de Nyons,

SDIS 26, Officier de permanence

L'entreprise Constructel Rhone-Durance - 1 rue Jean-Baptiste Coroet – ZA de Morlon, 26 800 Portes Les Valence.

Fait à Les Pilles, le 05 janvier 2021

Le Maire, Philippe LEDESER

